

DÉCHETS

Montauban et Suez abaissent les volumes de collecte

Le Grand Montauban a mis en œuvre, avec le groupe Suez, un contrat de performance déchets ménagers et assimilés. Un an après son lancement, les résultats de ce contrat « pionnier », jugés positifs, poussent les deux partenaires vers des solutions encore plus ambitieuses.



PROMESSES TENUES

Il s'agit d'une première en France, initiée en janvier 2022. Désireux d'être plus efficace en matière de prévention et de réduction des déchets, le Grand Montauban Communauté d'Agglomération (Tarn-et-Garonne) s'est associé en début d'année dernière au groupe Suez dans le cadre d'un contrat de performance « pionnier ». Un

an après, les deux partenaires ont dévoilé les premiers résultats de ce contrat de performance déchets ménagers et assimilés (CPDMA). Verdict ? « Les résultats obtenus en matière de prévention et de réduction des déchets sont positifs après onze mois de mise en œuvre », annoncent de concert la collectivité locale et le groupe français. Ces derniers indiquent même que de nouvelles solutions seront

déployées dans les prochains mois « pour accélérer cette dynamique et accompagner les citoyens dans la réduction de leurs déchets ».

Chaque année, les Français jettent en moyenne 582 kg de déchets à la poubelle. Ce gisement représente un enjeu environnemental majeur pour les collectivités comme pour les entreprises spécialisées. C'est aussi un enjeu réglementaire,

avec des objectifs de réduction de 15 % des déchets ménagers par habitant et 5 % des déchets d'activités économiques d'ici à 2030. Il s'agit également d'une préoccupation importante pour les Français : 89 % d'entre eux déclarent faire attention à réduire et limiter leur production de déchets. C'est ainsi que Suez propose aux collectivités des « modèles innovants » pour les accompagner à la fois dans leur stratégie de réduction des déchets et dans l'amélioration de leur valorisation.

C'est dans ce cadre que le groupe accompagne la communauté d'agglomération du Grand Montauban dans son objectif de réduire de 10 % la mise au rebut de ses déchets sur son territoire entre 2018 et 2028. Selon les deux partenaires, « onze mois après le début du CPDMA initié en janvier 2022, les actions déployées ont d'ores et déjà porté leurs fruits : le volume collecté des encombrants a été réduit de 31 %, les déchets verts de 17 %, les ordures ménagères de 7 % et la collecte sélective des emballages de 5 % ».

Pour atteindre ces résultats, l'agglomération montalbanaise et l'entreprise ont mis en place un certain nombre d'actions effectives. Parmi lesquelles, le broyage des déchets verts à domicile avec 300 interventions et 26 tonnes broyées ; la distribution et l'installation de plus de 200 composteurs ; un mode de collecte des encombrants sur rendez-vous, ce qui permet la préservation du bon état des objets pour favoriser leur réemploi ; le développement de filières à responsabilité élargie du producteur (avec l'éco-organisme Éco-mobilier), pour optimi-

ser le tri et la mise en place du réemploi sur les déchèteries. Le déploiement d'un site Internet, d'une application « monservicedechets » ainsi que d'un centre de relations clients permettent de faciliter les démarches pour les habitants. Au total, 8 135 demandes ont ainsi été faites en 2022, indique-t-on chez Suez. Ces solutions ont été conçues et mises en œuvre avec les partenaires de l'économie sociale et solidaire de Montauban, dans le but de favoriser l'insertion et l'emploi local. « Depuis le début du contrat, 17 184 heures de travail ont été effectuées par des personnes en insertion, soit l'équivalent de 15 salariés à temps plein », précise le groupe.

Si, après un an d'expérience, les résultats sont jugés positifs, les deux partenaires ont déjà mis ou mettront prochainement en place des « solutions ambitieuses » pour pérenniser l'efficacité du CPDMA. Ainsi, pour anticiper la réglementation rendant obligatoire le tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024, la collecte et la valorisation de ceux-ci ont été mises en place dès le 1^{er} janvier dernier. Cette collecte est différenciée selon la typologie d'habitats ou d'activités (établissements scolaires, par exemple). En parallèle, et afin de préserver la qualité de vie des habitants du centre-ville de Montauban, des modes de collecte plus doux et plus respectueux de l'environnement ont été mis en œuvre, notamment une collecte à vélo de ces biodéchets. Concernant les actions à venir, au printemps prochain, l'ouverture d'une recyclerie, installée sur la nouvelle déchèterie nord, permettra d'encourager

le don d'objets non utilisés, leur réparation et leur réemploi. La recyclerie sera également un lieu pédagogique pouvant accueillir du public. Par ailleurs, jusqu'en septembre, l'ensemble des habitants du Grand Montauban sera concerné par le recensement et l'identification des bacs d'ordures ménagères et de collecte sélective. Cette démarche, initiée en septembre 2022, vise à accompagner les ménages dans la gestion de leurs déchets. Sur la base des données collectées et des habitudes de ces derniers, une communication incitative de proximité permettra aux habitants d'adopter de nouveaux comportements dans l'optique de réduire encore davantage les ordures ménagères.

« Le Grand Montauban est fier d'être la première collectivité française à mettre en œuvre un contrat global de performance qui intègre les objectifs de prévention, de recyclage et d'amélioration du cadre de vie, au-delà de la seule collecte des déchets, avec l'ambition pour nous de réduire de 10 % la production de déchets sur notre territoire d'ici à 2028 », affirme Brigitte Barèges, présidente de l'agglomération tarn-et-garonnaise et maire de Montauban. Et l'élue de conclure : « Ce contrat, élaboré en partenariat avec l'Agence de la transition écologique (Ademe), s'inscrit dans la continuité de la stratégie verte et durable du Grand Montauban, notamment labellisé territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage, Territoire à énergie positive pour la croissance verte ou encore Territoire engagé pour la Transition écologique. »

Anthony Laurent